



# LE BON D'ÉTUDES CANADIEN



## Ce que vous devez savoir pour faire GRANDIR l'avenir de vos enfants

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Une subvention du gouvernement fédéral de **500 \$ à 2 000 \$** pour les résidents du Canada qui sont admissibles à la Prestation canadienne pour enfants.
- Aide à couvrir les frais d'éducation à temps plein ou partiel après le secondaire (collège, université, programme d'apprentissage ou école de métiers).
- Versée directement dans le **Régime enregistré d'épargne-études (REEE)** de l'enfant, qui est un « compte bancaire spécial » où l'argent fructifie jusqu'à ce que l'enfant soit prêt pour l'enseignement postsecondaire.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- Le BEC est versé directement dans le REEE de l'enfant.
- Cet argent fructifie et peut être retiré pour aider à couvrir les frais liés aux études lorsque votre enfant est inscrit à un programme d'études postsecondaires.
- Chaque enfant admissible reçoit au moins 500 \$ dans son REEE, à condition d'avoir été résident du Canada avant d'atteindre l'âge de 15 ans.
- Il reçoit également un montant additionnel de 100 \$ pour chaque année d'admissibilité, selon le revenu familial, jusqu'à l'âge de 15 ans.
- Au total, un enfant peut recevoir jusqu'à 2 000 \$.
- Il n'est jamais trop tard ! Vous avez jusqu'à la veille de votre 21<sup>e</sup> anniversaire pour faire une demande et recevoir tous les paiements des années précédentes.

### CELA ME COÛTERA-T-IL QUELQUE CHOSE ?

Il n'y a pas de frais pour obtenir le Bon d'études canadien, pas même un sou ! Vous devez ouvrir un compte REEE pour obtenir le BEC. Il existe des REEE gratuits qui ne comportent aucuns frais et qui n'exigent aucune contribution de votre part.

Le BEC n'aura aucune incidence sur les autres aides gouvernementales que vous recevez. Il s'agit de l'argent de votre enfant pour le postsecondaire. Le compte REEE peut rester ouvert pendant 36 ans. Plus d'information :

<http://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/epargne-etudes> ou 1-888-276-3624

### À QUI LE BEC EST-IL DESTINÉ ?

- Les enfants **nés le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après** dont le revenu familial net est **inférieur à 55 867 \$** peuvent bénéficier du BEC. (La limite du revenu familial net est supérieure pour les familles de plus de trois enfants.)
- Lorsqu'un étudiant atteint l'âge de la majorité, soit 18 ans, il peut ouvrir un REEE en son propre nom en tant que bénéficiaire adulte.

### POUR LES RÉSIDENTS DE C.-B. SEULEMENT !

Le gouvernement de C.-B. cotisera **1200 \$** pour chaque enfant admissible de 6 à 9 ans, par le biais du programme de subvention *Training and Education Savings*.

### IL EST FACILE D'EN FAIRE LA DEMANDE

Communiquez avec votre banque et prenez rendez-vous pour ouvrir un REEE sans frais et sans cotisation requise. Votre institution ouvrira en REEE et fera une demande pour le BEC et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Le BEC est gratuit et ne requiert aucune cotisation.

La SCEE est un programme de contrepartie par lequel, si vous déposez des fonds, vous serez admissible à recevoir une contrepartie gouvernementale de 20 % à 40 % (selon votre revenu et si le REEE a été ouvert avant l'âge de 16 ans et que des cotisations antérieures ont été versées).

**Demandez à votre banque comment ouvrir un compte REEE et demandez le Bon d'études canadien pour votre enfant. Vous pourriez avoir besoin de:**



- Votre numéro d'assurance sociale
- Le numéro d'assurance sociale de votre enfant
- Le certificat de naissance de votre enfant
- 2 pièces d'identification (1 pièce émise par le gouvernement)
- Si vous n'avez pas de NAS pour votre enfant, vous pouvez en faire la demande en ligne à [www.canada.ca](http://www.canada.ca) ou visitez un bureau de Service Canada

**Allez chercher l'argent de votre enfant!**